

explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, mortalité du bétail, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte aujourd'hui 184, dont 38 sont canadiennes, 50 britanniques et 96 étrangères.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à the Travellers Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à the Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie. En 1926, 51 compagnies ont assuré contre les accidents.

Assurance des automobiles.—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$8,061,997 en 1926; pendant ces seize années le nombre des compagnies est monté de 7 à 124.

Assurance contre le bris de glaces.—La première compagnie ayant abordé ce genre d'affaires au Canada fut the Metropolitan Plate Glass Insurance Co., ayant son siège aux Etats-Unis; elle cessa ses opérations au Canada en 1882. Les 57 compagnies opérant au Canada en 1926 ont reçu en primes une somme de \$548,540 et payé des réclamations s'élevant à \$205,583.

Assurance contre le cambriolage.—Jusqu'en 1918, ce genre d'assurance eut peu de vogue au Canada. Cependant, dès 1893 une compagnie assurait contre le vol par effraction; une seconde débuta en 1905; 5 compagnies opéraient en 1910 et à la fin de 1926 elles étaient au nombre de 47. Cette année-là, les primes encaissées par toutes ces compagnies s'élevèrent à \$992,704 et les pertes payées à \$272,201.

Assurance contre la grêle.—Ce genre d'assurance est relativement nouveau au Canada; en 1926 il était pratiqué par 43 compagnies ayant perçu \$4,501,243 de primes et encouru des pertes de \$3,160,028. Depuis 16 ans qu'existe ce genre d'affaires, les primes d'assurance contre la grêle se sont élevées à \$40,398,368 et les pertes totales à \$24,578,544.

19.—Assurances autres que vie et incendie, 1926¹.

Genres de risques.	Primes.	Pertes encourues.	Réclamations non réglées.	
			Admises.	Litigieuses.
	\$	\$	\$	\$
Cautionnements (caissiers).....	1,011,665	299,766	212,418	61,354
Cautionnements judiciaires.....	1,059,418	66,842	177,894	68,198
Accidents personnels.....	2,921,668	1,295,853	376,462	67,482
Accidents personnels et maladie.....	1,586,144	884,784	170,250	2,350
Resp. des patrons et indemnité d'accidents du travail.....	3,033,432	2,181,127	1,089,990	37,650
Autre assurance contre les accidents.....	888,888	313,426	126,521	5,950
Maladie.....	1,654,487	918,642	236,187	3,600
Vol avec effraction.....	992,704	272,201	58,834	49,097
Chaudières à vapeur.....	480,635	26,150	6,780	11,767
Grêle.....	4,501,243	3,160,028	258	-
Transit intérieur.....	517,412	120,033	18,227	1,500
Bris des glaces.....	548,540	205,583	33,129	-
Automobiles.....	8,061,997	4,391,076	1,316,768	149,503
Bétail.....	88,357	78,840	17,862	75
Cyclones.....	200,535	47,017	3,147	-
Tremblement de terre.....	5,279	-	-	-
Assurance contre les faussaires.....	34,490	14,227	600	-
Pluie.....	35,044	18,462	-	187
Aviation.....	-	-	-	-
Crédits commerciaux.....	315,113	90,063	61,501	-
Machinerie électrique.....	93,034	20,829	2,266	-
Fraude.....	13,556	4,170	25	-

¹ Licences fédérales seulement.